



## MAIRIE DE BOUFFÉMONT

DÉPARTEMENT  
DU  
VAL D'OISEARRONDISSEMENT  
DE  
SARCELLESCANTON  
DE  
DOMONT

## DÉCISION DU MAIRE

**Convention de mise à disposition de locaux de la  
Maison de la Petite enfance  
avec l'association « A P'tit Pas »**

Année 2025-2026

N° 2025-25

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219500915-20250721-DM\_2025-25-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/07/2025

Le Maire de Bouffémont, Michel LACOUX;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 15 décembre 2022 relative aux délégations accordées au Maire en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 2023-30 du 22 juin 2023 ;

Considérant que les assistantes maternelles se sont regroupées au sein d'une Association loi 1901 dénommée « A Ptits Pas » ;

Considérant que cette association sollicite le prêt de locaux au sein de la Maison de la Petite enfance, afin de pouvoir se réunir ;

## DÉCIDE

**ARTICLE 1** : de signer la convention de mise à disposition de locaux de la Maison de la Petite enfance avec l'association « A P'tit Pas » dont le siège social est situé au 04 rue Alfred de Musset à Bouffémont, à compter du 10 juillet 2025 pour une durée d'un an.

**ARTICLE 2** : Les locaux sont mis à disposition à titre gratuit.

**ARTICLE 3** : La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à Bouffémont, le 21 juillet 2025

Le Maire,  
Michel LACOUX